

DROIT DE GREVE EN DANGER

PNC en grève le 15 et 16 avril 2024



Après une première atteinte au droit de grève avec la loi Diard en 2012, un projet de loi mené actuellement par un groupe de sénateurs vise à restreindre le droit de grève dans les transports publics. Ce projet sera débattu et voté au Sénat le 9 avril prochain.

Cette proposition de loi vise à interdire l'exercice du droit de grève sur des périodes fixées par décret, jusqu'à 15 jours consécutifs et jusqu'à 60 jours par an dans les entreprises de transport régulier de personnes dont font partie les compagnies aériennes.

L'objectif de ce projet de loi n'est pas de protéger les passagers mais bien de privilégier les patrons qui pour la plupart ne comprennent que le confit pour répondre aux demandes légitimes des Personnels Navigants Commerciaux (PNC) afin de trouver un équilibre social acceptable.





Le droit de grève est souvent l'unique recours pour obtenir des conditions de travail décentes et le restreindre c'est aller à l'encontre des Personnels Navigants Commerciaux qui sont la richesse des compagnies aériennes. Cette action souligne l'importance du droit de grève comme outil de défense des droits des travailleurs, ainsi que la détermination des syndicats à défendre les intérêts de leurs membres.

L'UNSA PNC déplore que des Sénateurs se positionnent à l'encontre des droits des salariés et des PNC.

L'UNSA PNC ne peut accepter que les droits des PNC soient ainsi bafoués, c'est pourquoi l'UNSA PNC appelle tous les PNC sous contrat de droit français

à cesser le travail les 15 et 16 avril 2024

pour obtenir l'abandon du projet de loi ou l'exclusion du secteur aérien.

Nous vous tiendrons informé de la décision du Sénat

L'UNSA PNC Furieusement PNC

